



**LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N° 07-2026
DU 21 MAI 2026**

ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;
- Vu l'article 30, alinéa 2, de la même loi ;
- Vu le règlement du Conseil municipal actuellement en vigueur, adopté en décembre 1986 ;
- Attendu qu'il convient de réviser totalement ce règlement afin de l'adapter aux pratiques actuelles et la législation cantonale en vigueur ;
- Vu le projet de nouveau règlement et l'exposé des motifs annexé à la présente délibération ;
- Vu le rapport de la commission ad-hoc sur le nouveau règlement du Conseil municipal de Perly-Certoux du 15 mars 2026, approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars de la même année ;

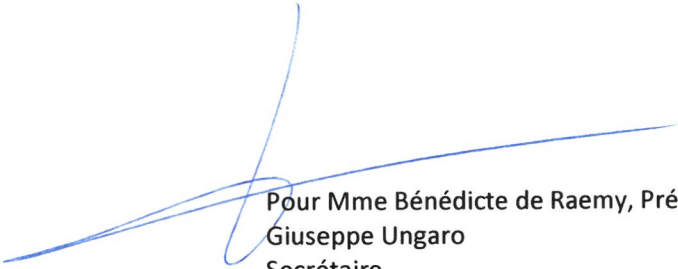
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 17 voix « pour » et 1 abstentions des membres présents

- D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Perly-Certoux, tel que figurant en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- De fixer l'entrée en vigueur dudit règlement du Conseil municipal au 1^{er} jour du mois qui suit l'approbation du document par le Conseil d'Etat.



Pour Mme Bénédicte de Raemy, Présidente
Giuseppe Ungaro
Secrétaire